



## **EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 458 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** près d'un million de Québécoises et de Québécois présentent une déficience auditive permanente, selon l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, et que ce chiffre est à la hausse;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de l'assurance maladie du Québec ne paie qu'un appareil auditif pour les adultes qui ne travaillent et n'étudient pas;

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence de stimulation auditive mène à la dégénérescence du nerf auditif et peut mener à la démence;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usage de ses deux oreilles est essentiel pour chercher un emploi ou pour profiter pleinement de sa retraite;

**CONSIDÉRANT QUE** les appareils auditifs sont beaucoup plus chers au Québec qu'en Ontario ou au Nouveau-Brunswick, à cause de considérations réglementaires locales;

**CONSIDÉRANT QUE** les malentendants sont des personnes et des contribuables à part entière et qu'ils ne méritent pas moins de considération que les autres Québécoises et Québécois;

**CONSIDÉRANT QUE** la recherche du plus bas soumissionnaire entraîne souvent des effets négatifs pour les malentendants, quant à la qualité des appareils auditifs octroyés.

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec d'élargir l'octroi d'aides auditives afin que tous les malentendants puissent obtenir deux appareils de qualité payés par la RAMQ, peu importe leurs conditions sociales.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

**Manon Massé  
Députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques**

**3 juin 2026**

**Date de signature de l'extrait**